



Question orale de Mme VANDERBORGH : Home Brugmann et jardin collectif.

Mme Vanderborgh a reçu par mail, comme probablement l'ensemble des conseillers communaux, un courrier de l'association « Potager durable Myosotis » ce 14 novembre. Depuis 6 ans déjà, ce collectif de citoyens bénévoles gère et utilise le jardin comme potager et lieu de convivialité et d'éducation permanente. On y trouve des potagers collectifs ainsi que quatre arbres remarquables, dont un magnifique saule pleureur d'une grande valeur patrimoniale. Cette année, une haie a été plantée et la mare qui a été installée grâce à un coup de pouce de la commune abrite déjà des tritons et des grenouilles.

Ce « jardin citoyen » d'une superficie de 30 ares relève du home Brugmann, dont le terrain et les bâtiments seront vraisemblablement mis en vente afin de financer les travaux du home du CPAS au domaine de Nekkersgat. Vu les difficultés financières du CPAS, le produit de cette vente sera plus que bienvenu.

Toutefois, la commune soutient la préservation des espaces verts naturels riches en biodiversité, comme elle l'a prouvé avec force pour le bois de Calevoet, et encourage la participation citoyenne et le dynamisme des associations d'habitants.

Quelle est la position du Collège sur la vente du terrain du home Brugmann et sur les possibilités de sauvegarde du jardin collectif ?

Mme l'Echevine De Brouwer répond que les travaux importants entrepris au Domaine du Nekkersgat pour fusionner les homes du CPAS requièrent une dépense colossale, estimée à 42 millions d'euros.

Eu égard à sa situation financière particulièrement difficile, le CPAS a prévu dès le début du projet la vente du home Brugmann et du terrain attenant, où se situe le jardin évoqué par Mme Vanderborgh.

Donc, les habitants qui ont développé ce projet magnifique, en raison de sa dimension à la fois sociale et environnementale, savaient depuis le départ qu'ils ne pourraient pas le maintenir là vu la perspective d'une vente de la part du CPAS.

Le Collège comprend les inquiétudes des habitants par rapport à ce projet de vente et n'y est pas insensible.

Dans le cadre du plan d'urgence Logement, la commune s'est engagée à proposer d'abord à la Région la vente du site. Donc, le CPAS proposera en priorité à la Région l'acquisition du terrain et dans le cas où cette proposition n'aboutirait pas, le CPAS décidera de vendre à des investisseurs privés ou à d'autres acteurs.

Quoique la décision incombe au CPAS, le Collège demeure un interlocuteur dans les liens qui pourraient être noués avec un acteur intéressé par un projet immobilier et, dans ce cadre, est tout à fait disposé à engager toutes les discussions possibles pour préserver temporairement le jardin potager. Mais il va de soi que le Collège ne pourrait rien imposer dès lors qu'un acteur privé deviendrait propriétaire, si ce n'est que l'abattage des arbres serait soumis à des conditions strictes, vu que le site compte des arbres remarquables qui doivent être maintenus.

Le cas échéant, le Collège est prêt à aider les riverains à trouver d'autres lieux pour développer leur activité, et ce d'autant plus que ce quartier ne manque pas d'espaces verts.